

TAUX DE PARTICIPATION INÉGALÉ À LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ DE SUIVI DU 29 OCTOBRE

Baie-Comeau, Québec, Canada, le 5 novembre 2019 – La cinquième séance publique du comité de suivi du projet du Lac Guéret, qui se tenait le 29 octobre dernier, a rejoint plus de 500 personnes. Il s'agit d'un taux de participation inégalé, confirmant l'intérêt et le support régional au projet.

Intérêt soutenu envers le projet


Bien que cette séance ait initialement pour but de présenter les plus récents travaux du comité de suivi, ce sont principalement les questions de la trentaine de citoyens présents qui ont occupé la soirée, de même que celles en provenance des quelque 470 personnes qui suivaient l'événement en direct sur Facebook. La capture vidéo est d'ailleurs toujours disponible sur la page Facebook de Mason Graphite pour visionnement.

« Nous sommes heureux de l'intérêt élevé et de l'enthousiasme des citoyens envers le projet du Lac Guéret. Nous sommes conscients que l'ampleur d'un tel projet demande beaucoup de préparation, de consultation et de suivi. C'est important, pour notre équipe, d'offrir l'opportunité aux différentes parties prenantes de se tenir informées et ce, de façon continue », mentionne Jean L'Heureux, Ing., M. Ing., Vice-président exécutif, Développement du procédé.

Au niveau opérationnel, la Société a confirmé avoir complété l'ingénierie à 75 % et avoir reçu, à Baie-Comeau, où ils sont entreposés, les principaux équipements pouvant prendre jusqu'à un an de livraison. Mason Graphite a aussi fait part de la révision apportée à l'aménagement des infrastructures de la mine visant à améliorer la gestion des eaux et la protection de l'environnement; ces améliorations n'affectant pas le budget du projet déjà divulgué. De plus, elle a expliqué que l'obtention de plusieurs nouveaux permis assure le démarrage de la construction dès que le financement sera complété. Parmi ces permis, on retrouve celui pour les travaux préparatoires sur le site du concentrateur à Baie-Comeau et celui pour le déplacement des haldes à stérile. Quant au financement, Mason Graphite a mentionné qu'elle est sur la bonne voie et que les pourparlers se poursuivent à la suite des 45 M\$ obtenus en début 2018 et des 28 M\$ réalisés lors de la vente des actions de NanoXplore Inc. La Société a rappelé l'importance de compléter le solde du financement en s'alliant à des partenaires qui partagent la vision de l'entreprise.

Le comité de suivi

Lors de la séance de travail du comité de suivi s'étant tenu préalablement à cette assemblée, les intervenants se sont penchés sur le récent *Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures* émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). À l'issue de cette analyse, Mason Graphite est heureuse et fière du constat positif se dégageant de ses pratiques et de celles du



comité de suivi, qui respectent et surpassent même souvent les recommandations émises par le MERN. Les gestes posés par la Société contribuent concrètement à la réalisation de ses engagements, ce qui en retour renforce l'adhésion des communautés locales au projet.

Rappelons que le mandat du comité de suivi est de contribuer à l'évaluation de la performance sociale et environnementale du projet, de veiller au respect des engagements de l'entreprise en matière de développement durable, ainsi qu'à l'optimisation des retombées positives pour la communauté. Ce comité, qui se réunit quatre fois par an et qui rassemble 13 membres, a été mis en place en juillet 2018; soit trois éléments étant bien au-delà de ce qui est prescrit par la loi qui exige un minimum de 4 membres devant se réunir une fois par an et devant être mis en place dans les 30 jours suivant l'obtention du bail minier.

En terminant, Mason Graphite tient à remercier Madame Josée Parisée pour son implication et sa contribution importante depuis la création du comité en 2018. Suite à son départ de la direction générale de la Chambre de commerce de Manicouagan, c'est désormais Monsieur Antonio Hortas, président de ce même organisme, qui la remplacera au sein du comité de suivi.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée à la mise en production du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations : www.projetlacgueret.com.

-30-

Consentement de la personne qualifiée

Jean L'Heureux, Ing., M. Ing., Vice-président exécutif, Développement du procédé pour Mason Graphite, et une Personne qualifiée, tel que défini par l'IN 43-101 pour Mason Graphite, était responsable de la vérification des données présentées dans ce communiqué de presse et l'a lu et approuvé.

Source :

Ana Rodrigues, adjointe exécutive

Téléphone : +1 514 289 3580

Courriel : info@masongraphite.com

Siège social : 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques. L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.